

*« La majorité des professionnels de santé favorables à une aide active à mourir », selon le Journal International de Médecine*

Dans un sondage publié le jeudi 1<sup>er</sup> février 2024, le Journal International de Médecine (JIM) révèle que 63% de ses lecteurs, professionnels de santé, se déclarent favorables à la légalisation de l'aide active à mourir.

C'est chez les infirmières que le taux d'adhésion est le plus élevé, avec 78% d'entre elles qui soutiennent la légalisation de l'aide active à mourir. Chez les pharmaciens, ce taux d'adhésion est de 68%. Chez les médecins, ce taux est de 58,5%.

Le Journal International de Médecine note une vraie évolution en faveur d'une véritable loi du choix en fin de vie, puisque les professionnels de santé, selon son enquête, n'étaient que 39% en avril 2018 à être favorables à la légalisation de l'euthanasie ou du suicide assisté ; 58% en décembre 2022 ; et donc 63% en février 2024. Plus de 24 points en 6 ans !

Ces chiffres corroborent le sondage de Mescap de juin 2020 qui indiquait déjà que 71% des médecins étaient favorables à la légalisation de l'euthanasie ou au suicide médicalement assisté.

Les soignants, en première ligne des fins de vie, comprennent qu'il est des situations de fin de vie qui sont des impasses thérapeutiques. Et qu'alors, une aide active à mourir compassionnelle, comme une délivrance, accordée à un patient qui la demande, est la solution parfois la plus humaine afin d'éviter les agonies.

Le président de l'ADMD, Jonathan Denis, appelle le président de la République à prendre en considération ce sondage qui montre, une nouvelle fois, que la société française dans son ensemble est majoritairement favorable à une loi de liberté en fin de vie. Les Français sont prêts. Il est enfin le temps de légiférer.